

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### ES Ofi Invest Dynamique Monde - Part E2 • Code AMF : 990000122979

Cet OPC est géré par Ofi invest Asset Management (Aéma Groupe) - Société Anonyme à Conseil d'Administration - 22 rue Vernier - 75017 Paris  
 Appelez le 01.40.68.17.10 pour de plus amples informations ou consultez le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Ofi invest Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.  
 Ofi invest Asset Management est agréée (sous le n° GP-92-12) et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 25/11/2024

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Fonds d'Epargne Salariale (FES) de droit français créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (ci-après le « FCPE »).

**Durée :** Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Il pourrait être liquidé ou fusionné avec un autre fonds dans les conditions indiquées dans le règlement du FCPE.

**Objectifs :** Le FCPE, qui est un fonds nourricier de l'OPCVM Maître Ofi Invest Dynamique Monde M, est investi entre 85% et 100% de son actif net en parts de l'OPCVM Maître. Le reste du portefeuille pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de l'actif net. Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire : « en investissant de manière active sur différentes classes d'actifs (actions, obligations), de réaliser au moyen d'une gestion discrétionnaire, sur la durée de placement recommandée de 8 ans, une performance supérieure à l'indice composite 40% Euro Stoxx®, 40% MSCI World Ex EMU et 20% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR. La gestion du FCP favorisera les marchés actions par rapport aux marchés de taux. ».

La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPCVM maître du fait de la détention de liquidités et de ses frais de gestion financières propres.

Par ailleurs, la stratégie de gestion du FCPE sera identique à celle de l'OPCVM Maître, à savoir : « le processus de gestion se fondera sur une analyse macro-économique permettant de définir les grandes thématiques boursières ainsi que les orientations sectorielles et géographiques. Les valeurs seront ensuite sélectionnées à partir de plusieurs critères comme leur potentiel de valorisation, leur maturité ou leur négociabilité sur les marchés, les perspectives de croissance des sociétés émettrices, la qualité de leur communication financière, de leur notation. ».

La stratégie de gestion de l'OPCVM Maître Ofi Invest Dynamique Monde M est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs. Le portefeuille de l'OPCVM Maître « pourra être exposé entre 0% et 100% de l'actif net en actions et titres donnant directement ou indirectement accès au capital et aux droits de vote de sociétés. Les titres détenus pourront relever de tous les secteurs économiques et pourront concerner des titres de sociétés de moyennes et grandes capitalisations.

Le FCP interviendra sur toutes les zones géographiques y compris les pays émergents dans la limite de 50% de l'actif net.

Le FCP pourra être exposé entre 0% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les titres sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques y compris des pays émergents. Ils relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé. Les titres relèveront de toutes catégories de notations. L'OPCVM pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent). Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

La sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et +8.

Le FCP pourra être investi entre 20% et 50% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.

Le FCP est exposé à un risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM Maître au-delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM Maître est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau d'exposition consolidé de l'OPCVM Maître intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net). ».

Contrairement à son OPCVM Maître, ce FCPE ne peut pas avoir recours à des instruments

généralisant un calcul d'engagement.

**Indice de référence :** Le type de gestion du FCPE nourricier s'apprécie au travers de celui de son OPCVM maître. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de l'OPCVM Maître ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois à titre indicatif, la performance de l'OPCVM Maître pourra être comparée à postériori à celle de l'indice composite suivant (cours de clôture, dividendes/coupons réinvestis) :

- 40% Euro Stoxx® ;
- 40% de MSCI World Ex EMU ;
- 20% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR.

L'OPCVM Maître est géré activement. La composition de l'OPCVM Maître peut s'écarter matériellement de la répartition de son indicateur.

**Modalités de souscription-rachat :** L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts en nombre de parts, auprès du teneur de comptes Natixis Interépargne. Les instructions des salariés souscriptions/rachats, arbitrages d'un fonds à l'autre doivent être directement transmises à Natixis Interépargne selon les modalités décrites dans le règlement. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Cette catégorie de part capitalise ses sommes distribuables.

**Investisseurs de détail visés :** Cette part est réservée aux salariés des Entreprises de plus de 1000 salariés. Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 8 ans minimum. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE. Les parts du FCPE ne peuvent être souscrites par des U.S. Persons (cf. rubrique "Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type" du règlement).

**Recommandation :** la durée de placement recommandée est de 8 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage légale des avoirs. Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 8 ans.

**Dépositaire :** Société Générale S.A.

**Teneur de compte :** Natixis Interépargne

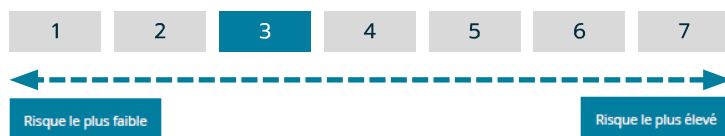
Les documents d'information (règlement, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Ofi Invest Asset Management  
 Direction Juridique  
 22 rue Vernier - 75017 Paris - France

La valeur d'actif net du FCPE est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion ([www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur Synthétique de Risque :



⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée de 8 ans. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, celui-ci est complété sur la base d'hypothèses retenues par la société de gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| Exemple d'investissement : 10.000 € |                                                                                                              | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 8 ans<br>(période de détention recommandée) |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Minimum                             | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement |                           |                                                                  |
| Tensions                            | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>                                                | -                         | -                                                                |
|                                     | Rendement annuel moyen                                                                                       | -                         | -                                                                |
| Défavorable                         | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>                                                | -                         | -                                                                |
|                                     | Rendement annuel moyen                                                                                       | -                         | -                                                                |
| Intermédiaire                       | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>                                                | -                         | -                                                                |
|                                     | Rendement annuel moyen                                                                                       | -                         | -                                                                |
| Favorable                           | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>                                                | -                         | -                                                                |
|                                     | Rendement annuel moyen                                                                                       | -                         | -                                                                |

**Cette part n'a jamais été activée. Aucune donnée n'est disponible à la date de dernière mise à jour du Document d'Informations Clés.**

### Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCPE est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du FCPE conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCPE est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCPE.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- 10.000 € sont investis ;
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

moyenne autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'Indicateur Synthétique de Risque sont :

- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCPE n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : l'investisseur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

## Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10.000 €)

|                                 | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 8 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux                    | -                         | -                          |
| Incidence des coûts annuels (*) | -                         | -                          |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de % avant déduction des coûts et de % après cette déduction.

**Cette part n'a jamais été activée. Aucune donnée n'est disponible à la date de dernière mise à jour du Document d'Informations Clés.**

## Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |                                                                                                                                                                                                                                                           | L'indice des coûts annuels si vous sortez après 1 an |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Coûts d'entrée                                                    | 5 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.                          | Jusqu'à 500 €                                        |
| Coûts de sortie                                                   | Aucun coût de sortie n'existe pour ce produit. Il s'agit du montant maximal. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.                                                                                                                                | Néant                                                |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                      |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | % . Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'exercice précédent clos fin septembre 2023. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.                                                                                                | -                                                    |
| Coûts de transaction                                              | % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | -                                                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                      |
| Commissions liées aux résultats                                   | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.                                                                                                                                                                                            | Néant                                                |

**Cette part n'a jamais été activée. Aucune donnée n'est disponible à la date de dernière mise à jour du Document d'Informations Clés.**

## Combien de temps dois-je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans

Vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement. Toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCPE, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter Ofi Invest Asset Management :

- soit par voie postale : Ofi Invest Asset Management - 22 rue Vernier - 75017 Paris - France
- soit directement à l'adresse suivante : [service.client@ofi-invest.com](mailto:service.client@ofi-invest.com) ou sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)

En cas de désaccord sur la réponse apportée, il est également possible de saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (rubrique médiation) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

## Autres informations pertinentes

Catégorisation SFDR : Article 6

Les informations sur les performances passées du FCPE présentées sur 5 ans ainsi que les calculs des scénarios de performance passées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/produits>.

La responsabilité d'Ofi Invest Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.